Les Randonneurs du Perray

Cyclotourisme
&
Ecole de VTT

Dossier d'inscription 2023

CONTACTS

Président
Yannick THOMAS – 06 72 74 90 26
president@les-randonneurs-du-perray.fr

Adresse
http://les-randonneurs-du-perray.fr

Ecole de VTT
Denis LECLERC - 06 07 45 82 86
ecole-cyclo@les-randonneurs-du-perray.fr

Site fédéral
http://ffct.org

Document à conserver par l'adhérent

LES RANDONNEURS DU PERRAY ont vu le jour en novembre 1995. Ils sont constitués en association qui a pour objectif la pratique et le développement du cyclotourisme.

Pour cela, ils sont affiliés à la Fédération Française de Cyclotourisme (http://ffct.org) et sont agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Cyclotourisme, c'est une pratique du vélo dans un état d'esprit d'amitié, de convivialité et d'entraide dans le seul but de se faire plaisir et de découvrir.

Sur la route, notre point de rendez-vous est le gymnase, départ tous les samedis et mercredis à 14h00. La randonnée s'effectue sur un parcours différent chaque semaine, choisi au sein d'un catalogue et allant de 40 à 95 km selon la saison.

Quelques dimanches matins, nous roulons sur les organisations des clubs voisins, sur des parcours parfois plus longs. Les « Sorties Printanières », organisées sur une journée, nous permettent de découvrir des horizons nouveaux. Les dernières : la Chamarande, l'As de cœur, la Route des moulins ….

En V.T.T, rendez-vous tous les dimanches matins au gymnase entre 8H30 et 9H00 selon la saison. Notre terrain de prédilection se situe en forêt, dans les massifs de Cernay, de St Léger, ou de Poigny.

Une Ecole de V.T.T est ouverte depuis la rentrée 2008. Elle fonctionne avec un encadrement expérimenté et diplômé par notre fédération et offre une initiation aux joies du VTT pour les garçons et les filles à partir de 8 ans. L'objectif de l'Ecole est de donner aux jeunes de l'autonomie à vélo, dans tous les domaines : motricité, maniabilité, mécanique, orientation, connaissance de la nature.

Les cours ont lieu les Samedi matin hors vacances scolaires, de 9h00 à 12h. Le rendez-vous est fixé au local du Club, à la Mare au Loup. Une quinzaine de jeunes s'y retrouvent, que l'encadrement divise généralement en 2 groupes de niveaux : l'âge joue évidement un rôle mais la force et la technicité sont aussi prises en compte.

Les parents peuvent venir récupérer leur jeune à midi au local. Certains peuvent rentrer chez eux seuls si les parents les y ont autorisés. Les parents peuvent participer ponctuellement à la sortie, toutefois, pour une participation plus régulière (dès 3 sorties), l'inscription au club est nécessaire pour des questions d'assurances .

A la fin de l'année, une sortie d'une journée entière est organisée, avec un pique-nique à midi, et les parents sont conviés à cette sortie exceptionnelle qui marque la fin de l'année scolaire.

La FFCT propose également des séjours destinés aux jeunes, notamment un séjour à Bédouin au pied du Ventoux. Au Printemps, le Critérium départemental est l'occasion de rencontrer les jeunes d'autres Ecoles dans une joute amicale.

La Sortie Familiale est organisée par une fois par an. Elle nous permet, sur un week-end complet, de découvrir une nouvelle région (Château Gaillard ; Montargis ; Mortagne au Perche….). Surtout, c'est l'occasion de se retrouver tous ensemble, Routiers, VTTistes, ainsi que les jeunes de l'Ecole et leurs parents (à vélo).

Combien ça coûte ?

Pour la saison 2023 : 67,50€ pour le premier adulte (licence fédérale, assurance, cotisation au club), En école-cyclo : 31,00€ + prix du maillot suivant la taille

L'achat et l'entretien du matériel, de la tenue sont à la charge de l'adhérent.

Un certificat médical est obligatoire pour une première adhésion. Il est conseillé à partir de 50 ans .

Pour les adultes lors du renouvellement d'adhésion un nouveau certificat médical si date de plus de 5 ans autrement je renseigne le questionnaire de santé(QS –SPORT Cerfa N°15699*01) et l'attestation sur l'honneur si je réponds oui à une ou plusieurs questions je fournis un nouveau certificat médical, si non rien.

cerfa
N°15699*01

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOCUMENT À CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1] Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2] Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3] Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4] Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5] Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6] Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7] Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8] Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9] Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Les Randonneurs du Perray (FFCT n°6168) – Adhésion 2023

Remplir un bulletin par adhérent

☐** Renouvellement ☐** Première adhésion

Nom adhérent : ..... Prénom adhérent : .....
Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : .... /.... /.... Département et commune de naissance : |__|__| .....

Mail adhérent ***:.....@.....

Tél mobile adhérent : ..... Fixe adhérent : .....

Droit à l'image oui ☐ non ☐ Besoin d'une facture pour mon CE** ☐

Coordonnées de personnes à contacter en cas de besoin obligatoire

1ère personne affiliation **: père ☐ mère ☐ conjoint ☐ autre ☐
Nom : ..... Prénom : .....
Tél mobile : ..... Mail***:.....@.....

2ème personne affiliation **: père ☐ mère ☐ conjoint ☐ autre ☐

Nom : ..... Prénom : .....
Tél mobile : ..... Mail***:.....@.....

FORMULES DE LICENCES

Famille ☐ (à cocher si un autre membre d'une même famille a rempli un dossier)

	Activité	Formules de licences	FFCT + Club + assurance Petit Braquet	FFCT + Club + assurance Grand Braquet
ADULTE individuel	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 67,50 €	☐ 117,50 €
JEUNES individuel de -18 ans	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 51 ,00 €	☐ 101,00 €
JEUNES individuel de 18-25 ans	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 51,00 €	☐ 101,00 €
FAMILLE				
1er ADULTE	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 67,50 €	☐ 117,50 €
2ème ADULTE	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 52,00 €	☐ 102,00€
JEUNES de - 18 ans	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 34,50 €	☐ 84,50 €
JEUNES de 18-25 ans	Route ☐ VTT ☐	Rando ☐ Sport ☐	☐ 51,00 €	☐ 101,00 €
ECOLE VTT				
1ER jeune de - 18 ans Ecole ou seul	VTT ☑	Rando ☑	☐ 31,00 €	☐ 81,00 €
2ème jeune de - 18 ans Ecole	VTT ☑	Rando ☑	☐ 31,00 €	☐ 81,00 €
ABONNEMENT REVUE				
ABONNEMENT REVUE			☐ 28,00 €	☐ 28,00 €
TOTAL : FFCT+CLUB+ OPTIONS ASSURANCE + ABONNEMENT			€	€

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADHÉSION AU CLUB (accompagné de votre règlement)

- Le présent bulletin d'inscription signé par l'adhérent.
- La notice d'information de l'assureur signée par l'adhérent.
- Un certificat médical de -12 mois pour tous nouveaux adhérents.
- Attestation sur l'honneur lors du renouvellement pour **chaque adhérent** **(après avoir rempli le Cerfa N°15699-01 et ayant répondu par la négation à toutes les questions)** ou fournir un nouveau certificat médical si plus de 5 ans et ou si réponse positif sur le Cerfa.

Document à fournir en plus pour l'Ecole VTT

- Fiche autorisation Ecole VTT.
- Autorisation droit à l'image Ecole VTT.
- Règlement intérieur Ecole VTT.
- Attestation sur l'honneur jeune.

Tous ces documents sont à retourner à :
Yannick THOMAS
1 square du Planit
78610 LE PERRAY EN YVELINES

Fait le ..... Signature obligatoire :

** à cocher suivant la situation
***si mail j'autorise mailings et convocations

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE SAISON 2023

EN FORMULE « VÉLO RANDO » OU « VÉLO SPORT »

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez le renouvellement de votre licence en formule « **VÉLO RANDO** » ou « **VÉLO SPORT** ».

Vous trouverez joint à votre bulletin d'adhésion 2023 le **"questionnaire de santé"** (Cerfa n°15699*01) que **vous devez obligatoirement renseigner et conserver.**

Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :
- Vous devez obligatoirement compléter, signer et retourner l'attestation saison 2023 ci-dessous à votre club ou à la Fédération (si vous êtes membre individuel) qui la conservera.

Si vous avez répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :
- Vous devez obligatoirement remettre à votre club ou à la Fédération (si vous êtes membre individuel) un certificat médical, celui - ci devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du cyclotourisme ou du cyclisme en compétition datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Par ailleurs, nous vous informons que **le questionnaire de santé** que vous avez renseigné, **vous est strictement personnel et ne doit en aucun cas être communiqué à votre club ou à la Fédération** (si vous êtes membre individuel). **Les réponses formulées par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive.**

✂ .....

ATTESTATION- SAISON 2023

À compléter, à signer et à remettre obligatoirement à votre club ou à la Fédération (si vous êtes membre individuel)

Je soussigné(e) : .....né(e) le |__|__|__|__|__|__|

Pour les mineurs représentant légal de..... né(e) le |__|__|__|__|__|__|

N° de licence : .....

Atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par la Fédération (ou par le club). Et, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à ....., le |__|__|__|__|__|__|
Signature du licencié(e)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer librement en vous adressant à la Fédération française de cyclotourisme - 12 rue Louis Bertrand, 94200 Ivry-sur-Seine.

Fédération française de cyclotourisme - 12 rue Louis Bertrand CS 800 45 -94207 Ivry-sur-seine cedex
☎01 56 20 88 82 ✉ l.blondeau@ffvelo.fr – Internet : www.ffvelo.fr

Document à compléter et retourner au club

RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2023

(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme ;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues www.cabinet-gomis-garrigues.fr

En choisissant votre option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet	
→ **Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours**	Acquise	Acquise	Acquise	
→ **Décès accidentel**	Non acquise	5 000€	15 000€	
→ **Décès ACV/AVC[1] :**				
▪ En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans,	Non acquise	1 500€	2 500€	
▪ en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans.	Non acquise	3 000€	7 500€	
→ **Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5%**	Non acquise	30 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	60 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	
→ **Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :**	Non acquise	3 000€	3 000€	
Prothèse dentaire :				
▪ par dent (maxi 4)		250€	250€	
▪ bris de prothèse		500€	500€	
Lunette :				
▪ par verre		120€	120€	
▪ par monture		200€	200€	
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)		500€	500€	
Actes non prescrits et non remboursables		3 séances à 50€	3 séances à 50€	
→ **Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive**	Non acquise	3 000€	3 000€	
→ **Assistance dont :**	Non acquise			
▪ Rapatriement		Frais réels	Frais réels	
▪ Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance		10 000€	10 000€	
▪ Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000€	3 000€	
TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement				
→ **Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :**	Non acquise			Franchises
▪ Casque		80€	80€	Néant
▪ Cardio-fréquencemètre		100€	100€	Néant
▪ Equipements vestimentaires		Non acquise	160€	30€
▪ GPS		Non acquise	300€	30€
▪ Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles		Non acquise	1500€	100€

[1] *Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.*

Attention : le licencié Vélo-Balade ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit Braquet et Grand Braquet.

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
  - de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ;
  - de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination ;
  - de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
  - d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
  - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
  - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme ;
  - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
  - de maladie ;
  - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4e jour d'arrêt et ce jusqu'au 365e jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4e jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation : 30€ TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès (Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo cérébral/ AVC est exclu)	25 000€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	50 000€[1]

[1] En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Cotisation : 25€ ou 50€ pour capitaux ci-dessus doublés.

Pour toutes informations : vos contacts

AMPLITUDE ASSURANCES
Céline Gomis - Philippe Garrigues

17 Boulevard de Gare
31500 TOULOUSE
N°Orias : 20005657 - www.orias.fr

Téléphone : 05 61 52 19 19

E-mail :
contact@amplitude-assurances.fr

Site internet :
www.cabinet-gomis-garrigues.fr

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12 Rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

Téléphone : 01 56 20 88 82

E-mail :
l.blondeau@ffvelo.fr

Site internet :
www.ffvelo.fr

AXA ASSISTANCE

Convention n° 0804137
Ligne dédiée 7j/7 - 24h/24
01 55 92 12 94

II. La protection de vos données personnelles

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrons vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé.
La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour AMPLITUDE Assurances Gomis Garrigues, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse contact@cabinet-gomis-garrigues.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : AMPLITUDE Assurances Gomis Garrigues – Délégué à la Protection des Données – 17 Bld de la Gare 31500 TOULOUSE.
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

En fournissant vos données personnelles et, notamment des données à caractère médical, vous autorisez expressément leur utilisation pour les besoins de la prise en compte de votre adhésion et de la gestion de votre contrat. Par ailleurs, si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles et à obtenir son consentement pour une telle utilisation en son nom.

Déclaration du licencié - Saison 2023

À retourner obligatoirement au Club (ou à la Fédération pour les membres individuels)

Je soussigné(e) _____ né(e) le __/__/____

Pour le mineur représentant légal de _____ né(e) le __/__/____

Licencié de la Fédération à (nom du Club) **LES RANDONNEURS DU PERRAY (06168)**

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu du présent résumé de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération auprès d'AXA pour le compte de ses adhérents
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la Fédération
- Avoir choisi une formule MB ☐ PB ☐ ou GB ☐ et les options suivantes :

  Indemnité Journalière ☐ forfaitaire Complément Décès/Invalidité ☐

  Ne retenir aucune option complémentaire proposée ☐

Fait à _____ le __/__/____

Signature du licencié souscripteur
(ou du représentant légal pour le mineur)

Documents pour l'inscription

Pour les adultes

- Notice d'information sur les formules d'assurances
- Fiche d'inscription au club, avec le calcul du tarif. Ne pas oublier de renseigner toutes les zones, et surtout ***nom, prénom, portable, e-mail et date de naissance .***
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport ou du VTT. Le mot « compétition » n'est pas nécessaire puisque nous n'en faisons pas. Obligatoire pour une première adhésion.
- Pour les adultes lors du renouvellement de la licence, si le certificat médical date de moins de 5 ans remplir l'attestation sur l'honneur et l'auto questionnaire CERFA 15699 si vous répondez oui à une question il faut fournir un nouveau certificat médical.
- Chèque à l'ordre des *Randonneurs du Perray*

Pour l'Ecole, les documents suivants sont obligatoires.

Dès la première sortie :

- Autorisations

Dès la troisième sortie, le jeune ne pourra être accepté à la sortie si l'un de ces documents nous manque :

- Notice assurance, Fiche d'inscription, Certificat médical première adhésion, Droit à l'image, attestation sur l'honneur jeune, Chèque (voir plus haut)
- Règlement intérieur signé des parents et du jeune

Matériel nécessaire

Obligatoire

- Vélo en parfait état de fonctionnement. Pour les jeunes, éviter si possible les VTT « tout suspendu » (trop lourds)
- Casque obligatoire, bien ajusté
- Eclairage avant et arrière, surtout en hiver
- Gilet de sécurité. Pour l'Ecole, il est fourni par le Club
- Tenue de sport près du corps, chaussures adaptées
- Bidon ou Kamel-back remplis
- Trousse de réparation (une chambre à air adaptée aux pneus est le minimum, 2 démonte-pneus, rustines, colle, pompe, dérive-chaîne, jeu de clés Allen)
- Coupe-faim
- Papiers d'identité (licence)

Conseillé

- Coupe-vent / K-Way
- Gants ou mitaines selon saison
- Lunettes

Notes :

- **Prévoir un masque.**
- **Un petit contenant avec du gel.**